

Acte d'engagement

**Restauration des ouvrages du Bâtiment 4, du pôle ministériel,
protégés au titre des Monuments Historiques**

Lot n°3 : Charpente – Couverture

Procédure SG-SAD3-001-25

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 correspondant au mois de juillet 2026.

Table des matières

1. Objet du marché.....	3
1.1. Procédure de passation.....	3
1.2. Forme du marché.....	3
1.3. Allotissement.....	3
2. Identification de l'acheteur.....	4
2.1. Désignation de l'acheteur.....	4
2.2. Renseignements prévus à l'article R 2191-60 du Code de la commande publique.	4
3. Délais d'exécution du marché.....	4
3.1. Délai entre la notification du marché et son démarrage.....	4
3.2. Délai de la période de préparation.....	4
3.3. Délais d'exécution des travaux.....	5
4. Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.....	5
4.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement.....	5
4.2. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations.....	9
5. Montant et prix du marché public.....	9
5.1. Montant du marché.....	9
5.2. Montant sous-traité.....	10
5.3. Avance.....	10
5.4. Répartition.....	11
6. Paiement.....	11
7. Signature du titulaire.....	13
8. Partie réservée à l'administration.....	14
8.1. Imputation budgétaire.....	14
8.2. Comptable assignataire des paiements.....	14
8.3. Signature du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA).....	14

1 - Objet du marché

La présente opération a pour objet la restauration des toitures, des façades et des menuiseries sur cour du bâtiment 4 et de la porterie Nord de l'Hôtel de Roquelaure à Paris, classés au titre des Monuments Historiques.

L'opération concerne notamment :

- Restauration de la charpente et de la couverture du bâtiment 4, réfection de la charpente et de la couverture de la porterie Nord
- Restauration et restitution de menuiseries extérieures donnant sur la cour d'honneur
- Restauration des maçonneries de souches de cheminées et des corniches, restauration des façades
- Restauration et création d'ouvrages en fer forgé

Localisation :

Ministères de la Transition écologique
244-246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

1.1 - Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.2 - Forme du marché

Le marché est un marché de travaux. Il est conclu à prix global et forfaitaire.

1.3 - Allotissement

Le marché est alloti, l'objet du marché permettant l'identification de prestations distinctes.

Désignation des lots	
Lot 1	Installation de chantier - échafaudages - parapluie
Lot 2	Maçonnerie - pierre de taille - sculpture
Lot 3	Charpente- Couverture
Lot 4	Menuiserie -Serrurerie - peinture

2 - Identification de l'acheteur

2.1 - Désignation de l'acheteur

Ministères Transition Écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement
Direction des affaires financières
Service des achats et du soutien
Sous-direction de l'environnement de travail et de l'immobilier opérationnel (SETI)
Département de l'immobilier opérationnel
Arche Sud
92055 la Défense

2.2 - Renseignements prévus à l'article R 2191-60 du Code de la commande publique

L'acheteur, désigné ci-dessus, est habilité à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-60 du Code de la commande publique.

3 - Délais d'exécution du marché

3.1 - Délai entre la notification du marché et son démarrage

Par dérogation à l'article 18.1.1 du CCAG, le titulaire ne peut se prévaloir d'aucun préjudice si la date, fixée par ordre de service, pour le début de la période de préparation ou le début d'exécution des travaux n'est pas postérieure de plus de **12 mois** à celle de la notification du marché, sous réserve d'un **délai de prévenance de 2 mois**.

3.2 - Délai de la période de préparation

Le délai de la période de préparation du lot part de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, la période de préparation n'est pas incluse dans le délai d'exécution et la durée de la période de préparation est fixée à **2 mois**.

3.3 - Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de **18 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du/des premier(s) lot(s). Les sous-tâches du calendrier détaillé seront considérées comme des délais d'exécutions partiels au sens de l'article 19.2.3 du CCAG.

Le délai d'exécution du présent marché pour lequel je m'engage / nous nous engageons sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 5.1 du CCAP, sur la base du calendrier prévisionnel d'exécution du marché .

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux sera notifié à chaque entreprise titulaire d'un lot.

4 - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

4.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de marché et conformément à leurs clauses,

le signataire :

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ engage sur la base de son offre, la société

Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	

L'ensemble des membres du groupement s'engage sur la base de leur offre.

Le groupement est constitué des sociétés suivantes (dupliquer la page si nécessaire) :

MANDATAIRE	
Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	

CO-TRAITANT N°	
Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	

CO-TRAITANT N°	
Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	

4.2 - Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ Conjoint

☐ Solidaire

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

5 - Montant et prix du marché public

Remarque préliminaire :

En cas de **groupement conjoint**, le détail des prestations exécutées par chacun des membres du groupement ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont précisés dans le présent document. Le mandataire y indique en outre le montant de ses prestations de mandat.

5.1 - Montant du marché

Le soumissionnaire indique les prix de son offre dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

Les prix sont forfaitaires, fermes et comprennent l'ensemble des coûts afférents à l'exécution de la prestation, objet du présent marché.

Seul le montant global et forfaitaire est contractualisé.

5.2 - Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

5.3 - Avance

Références : articles R 2191-3 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché ouvre droit au versement d'une avance.

☐ **Entreprise unique**

Le titulaire désigné ci-devant :

- ☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 6.2 du CCAP.
- ☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 6.2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 6.2 du CCAP	
1	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
2	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
3	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
4	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
5	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 6.2 du CCAP	
1	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
2	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
3	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
4	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir
5	refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir

5.4 - Repartition

☐ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

● Montant hors TVA

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA
1	
2	
3	
4	
5	
Total	

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement,

6 - Paiement

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4.1 du CCAP.

☐ **Entreprise unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	

sous le numé- ro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Cotraitant 2			
compte ouvert à l'organisme ban- caire :			
à :			
au nom de :			
sous le numé- ro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Cotraitant 3			
compte ouvert à l'organisme ban- caire :			
à :			
au nom de :			
sous le numé- ro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1			
compte ouvert à l'organisme ban- caire :			
à :			
au nom de :			
sous le numé- ro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	

IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

7 - Signature du titulaire

Durée de validité de l'offre :

Cette offre reste valable **300 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

--	--	--

La signature doit être électronique.

8 - Partie réservée à l'administration

8.1 - Imputation budgétaire

Le marché est imputé sur les programmes 723 et/ou 217.

8.2 - Comptable assignataire des paiements

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès des ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Adresse : Grande Arche Paroi Sud, 92055 LA DÉFENSE CEDEX

8.3 - Signature du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature